

Le nouveau contrat de délégation de service public pour la desserte maritime des îles d'Or

(Métropole Toulon Provence Méditerranée – Commune de Hyères. Mars 2021)

Porquerolles a connu chaque été une vingtaine de journées où l'affluence des visiteurs ne leur permet plus de profiter de leur découverte de l'île dans des conditions agréables.

Mettre en place un système de régulation pour écrêter ces pics d'hyper-fréquentation est un objectif poursuivi par la Commune d'Hyères, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, le Parc National de Port-Cros.

Ainsi, la nouvelle délégation de service public est un acte fondateur de la régulation qui permettra désormais d'accueillir les visiteurs dans des conditions apaisées, dans le cadre d'une vision partagée avec les habitants, les associations de Porquerolles et les commerçants. C'est la base d'un tourisme durable qui va conduire à un équilibre raisonnable entre le respect de l'environnement, l'acceptabilité sociale et la vie économique.

1. Le futur contrat de Délégation de Service Public

La **concertation de Juin 2019** avait permis de **dégager 32 demandes** potentiellement à satisfaire : 21 améliorations et 11 options.

Après 16 grandes étapes dans la procédure, 6 mois de négociation, le contrat de Délégation de Service Public de la Desserte Maritime des Îles d'Or va offrir de **réelles avancées supplémentaires pour le territoire et pour les personnes qui vivent et qui font vivre les îles tout au long de l'année**. Ces principales avancées sont les suivantes :

- **Porquerolles :**
 - **Régulation de la fréquentation touristique :**
 - le départ à heure fixe permet de définir une jauge maximale de voyageurs occasionnels (hors îliens, scolaires, professionnels et agents du service public) à ne pas dépasser par jour. Elle s'établit aux alentours de 4 000 passagers maximum par jour de pic de fréquentation.
 - **Cette action de régulation concernera 40 000 voyageurs sur 15 à 25 jours par an concentrés sur les mois de juillet et d'août qui supportent les pics de charges que nous devons réguler.**
 - **Afin de fluidifier le trafic et de sécuriser les espaces portuaires, le délégataire aura la capacité d'adapter sa capacité sur certains créneaux tout en respectant le principe de la jauge maximale journalière lors des mois d'été.**
 - La régulation ne concerne pas les îliens, scolaires, professionnels et agents du service public qui seront prioritaires à l'embarquement.

- **Réservation des places**
 - Le délégataire mettra en place un système de réservation dès l'été 2021 pour les voyageurs occasionnels. Ce système sera totalement informatisé et accessible sur Internet en 2022.
- **Offre améliorée**
 - Ajout d'horaires en basse saison sur le créneau 15h00 – 17h00
 - Création d'une offre nocturne à destination principale des professionnels et saisonniers
 - Expérimentation d'une offre depuis le Port Saint Pierre dès 2021
- **Diminution du temps de traitement des dossiers îliens**
- **Port-Cros et Le Levant :**
 - **Offre améliorée en basse saison:**
 - Rotation supplémentaire le mercredi permettant aux îliens de faire un aller-retour dans la journée avec un créneau de 10h00 à 14h45 sur le continent.
 - Rotation supplémentaire le samedi permettant notamment aux scolaires de revenir sur les îles dès le samedi, aux voyageurs occasionnels de passer un week-end complet sur les îles, et de faire une liaison courrier supplémentaire
 - **Réduction de 10% des coûts de vidange des fosses septiques pour les îliens**
- **Afin de compenser :**
 - Le coûts de ces améliorations,
 - Les impacts de la régulation qui engendre une moindre recette,
 - L'évolution des tarifs portuaires et notamment la création de la taxe de sécurité qui permettra le financement d'une vidéosurveillance et le filtrage des usagers par l'autorité portuaire avant l'accès aux navires dès cette saison,
 - Mais aussi de prendre en considération la non augmentation des tarifs depuis 8 ans,
 - **Tout en maintenant un service public de transport tout au long de l'année,**
 - **Et sans augmenter les tarifs à destination des îliens et des professionnels**
 -
- **La gamme tarifaire a été réévaluée intégrant la modulation tarifaire souhaitée en fonction de la saison.**
 - Ainsi :
 - Le tarif Tout Public passe de 19,50 € à 22€ en basse saison,
 - Et à 24€ en haute saison.

- Les tarifs préférentiels (famille nombreuse...) ont été préservés d'une augmentation trop importante et notamment l'opération Soleil d'Hiver qui a été conservée avec un tarif Tout Public de Novembre à Mars à 17,70€,
 - **Les tarifs pour les professionnels ainsi que le transports marchandise n'ont pas été augmentés,**
 - Et comme déjà évoqué réduction de 10% des coûts de vidange des fosses septiques pour les îliens de Port Cros et du Levant.
- **Conclusions :**

Dans ces conditions, l'économie et la qualité du service pour TPM sont maintenues tout en permettant le développement de services supplémentaires : globalement, c'est un projet gagnant – gagnant qui se met en service et au service du territoire.

2. Un charte de bonne conduite avec les bateliers

Porquerolles n'est pas exclusivement desservie par la Compagnie maritime sous délégation de service public puisqu'une douzaine de compagnies desservent l'Île au départ des autres ports de proximité. Une régulation est donc également nécessaire pour toutes les compagnies, ce qui permettra de respecter un seuil de capacité de charge de l'Île qui a été déterminé à environ 6000 visiteurs arrivant au Port par jour.

Ce seuil a été établi dans le cadre de la démarche capacité de charge, en grande partie sur la base d'enquêtes de satisfaction qui ont clairement montré qu'au delà de 6000 passagers débarqués, le taux de mécontentement doublait et atteignait un visiteur sur deux.

La Direction des Ports de la Métropole travaille donc en partenariat avec les bateliers sur une charte de bonne conduite en complément des actions de régulation définies dans la Délégation de Service Public qui concentre 80% du flux.

Ce projet de charte réunit l'ensemble des bateliers fréquentant l'île ainsi que les collectivités. Elle permettra à chaque batelier de trouver le bon équilibre sur un nombre passagers transportés sur les mois de Juillet et d'Aout.

L'objectif est de limiter le nombre total de voyageurs arrivés sur l'île à environ 6000 par jour.

La période des trois premières semaine d'Aout en particulier les journées du mercredi , jeudi et vendredi est d'ores et déjà identifiée comme étant la période la plus contrainte.

3. Un encadrement de la pratique commerciale

D'autres visiteurs débarquent à Porquerolles par des petits navires et on observe une augmentation de ce phénomène depuis ces dernières années.

Il est d'ailleurs rappelé que le transport payant de passagers par des moyens individuels est soumis à une réglementation stricte et que des contrôles sont régulièrement effectués:

Le bateau doit obtenir une certification dite de NUC (nouveaux usages commerciaux) et le chef de bord doit avoir une qualification de "pilote de petit navire".

Par ailleurs les activités commerciales dans le cœur du Parc national sont interdites, ce qui s'applique également en mer.

Pour éviter que ces pratiques ne viennent contrebalancer les effets de la régulation qui concerne les passagers débarqués au port de Porquerolles, le plan des chenaux d'accès devra être revu: les ZIEM (zone interdites aux embarcations motorisées) qui couvrent déjà les plages pourront être étendues, ce qui encadrera les possibilités de débarquement des navires motorisés.

Toutes ces mesures établies en concertation étroite entre la Commune, la Métropole et le Parc national conduiront à brève échéance à permettre aux visiteurs de Porquerolles de vivre chaque jour une expérience unique de découverte de paysages protégés et à permettre aux habitants et aux commerçants de les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

4. Vers l'aménagement de zones de mouillage pour les plaisanciers

Tout le monde s'accorde à considérer que Porquerolles est une île paradisiaque, unique par son authenticité, ce qui d'ailleurs a conduit à la classer en parc national.

Mais victime de son succès, la surfréquentation concerne aussi le milieu marin.

En journée on peut y compter parfois plus de 2000 bateaux qui jettent leur ancre dans l'herbier de Posidonies et contribuent petit à petit à son érosion.

De nuit on a pu y observer plus de 500 bateaux au mouillage devant les plages: un véritable village flottant avec son cortège d'impacts sur la mer tels que déchets, eaux noires et grises...

Afin de préserver l'herbier de Posidonies, souvent considéré comme un poumon de la méditerranée, le Parc National engage dès cette année la concertation préalable à l'aménagement d'une ZMEL (zone de mouillages et d'équipements légers), ce qui permettra aux plaisanciers de s'amarrer sur des bouées fixées sur les fonds marins par des ancrages dits écologiques respectant les posidonies.

Le financement a été obtenu, en partie dans le cadre du plan de relance, et les différentes étapes administratives et de concertation peuvent donc démarrer. Elles prendront environ 18 mois, durée incompressible pour obtenir les autorisations nécessaires.

Une ZMEL déjà aménagée en 2020 devant l'île de Port-Cros a permis de démontrer que l'on pouvait continuer à accueillir les plaisanciers dans des conditions favorables et en toute sécurité.